

SERVICES PUBLICS

L'escalade



© Eric Roset

Pour la première fois depuis des années de restrictions, des licenciements économiques sont évoqués dans les services publics. Le personnel des TPG a montré la voie de la seule réponse syndicale possible.

Conflit • Du jamais vu! En vingt ans de coupes budgétaires et de mesures « d'efficacité » dans les services publics et le secteur subventionné, jamais le mot « licenciement » n'a été prononcé. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Comment en est-on arrivé-e-s là? Quelles réponses syndicales apporter à cette situation inédite? Derrière la dégradation des conditions de travail et les menaces

sur l'emploi du personnel des services publics, quelles sont les conséquences pour l'ensemble des salarié-e-s de cette politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat?

LICENCIEMENTS INÉVITABLES

A coup de 1% par-ci et 2% par-là durant des années, les mesures d'économies imposées aux services publics et para-publics ont fini par tou-

cher l'os de ces derniers. Les dépenses de l'Etat ont certes augmenté pour différentes raisons démographiques ou politiques, comme par exemple l'inutile et coûteuse recapitalisation des caisses de pension décidée par le Parlement fédéral. Mais les effectifs dans les services publics et para-publics n'ont pas augmenté en correspondance de l'augmentation des besoins de la population. Pour

chaque membre du personnel, il a fallu apprendre à faire plus avec moins. La charge et les cadences de travail ont explosé, les horaires se sont flexibilisés, et la qualité des prestations en pâtit.

Aujourd'hui, « faire avec moins », c'est forcément faire moins de prestations, avec moins de personnel. Or, les mesures « d'efficacité » ont

> suite en page 4

TPG: UNE GRÈVE ET UNE VICTOIRE HISTORIQUE

Au terme d'une grève exemplaire menée par le personnel des TPG, SITInfo ouvre ses colonnes au président de section du SEV-TPG, Vincent Leggiero. 4

USS: UN CONGRÈS POUR PRESQUE RIEN

Sans perspectives de luttes fortes ni lancement d'initiatives, les conclusions du Congrès de l'USS laissent le SIT insatisfait. 6

DOSSIER CONSTRUCTION

Le secteur de la construction se porte bien, mais pas pour tous: à la sous-traitance abusive s'ajoute maintenant le recours massif au travail temporaire. 8-9

ACTION SYNDICALE PAYANTE DEVANT UN RESTAURANT

Les employé-e-s du restaurant MasqueMenos ont réclamé plusieurs mois de salaire impayés à coup de mégaphone. Efficace. 11

PORTRAIT

Entretien avec Judith Perez, militante du SIT, aide-soignante et animatrice en gérontologie aux Hôpitaux Universitaires Genevois. 13


Billet de la présidence

J'ai participé aux assises LGBT « Diversité au travail, un enrichissement mutuel » les 28 et 29 novembre à la Haute Ecole de Travail Social. Le SIT sous mon impulsion a même soutenu financièrement ces deux journées, car c'est aussi cela le travail syndical, partager autour de l'anti discrimination envers les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transsexuel-le-s.

Tout au long de la journée, il a été question d'égalité de droit, de traitement et de chance. D'invisibilité et de visibilité. De sensibilisation et de communication. D'adaptation des règlements, des CCT et des caisses de pension pour permettre aux personnes LGBT d'être considérées.

S'il est une chose essentielle que j'ai retenu de cette journée, c'est que le changement ne peut pas venir des autres. Pour que l'acceptation remplace la tolérance je dois faire plus que vivre cette différence, je dois la témoigner. Nombres de témoignages durant ses assises m'ont ramenée à toutes les épreuves et les souffrances que j'ai traversées dans ma vie privée comme professionnelle. Sans le savoir, des propos inadmissibles et des comportements blessants ont jalonné mon parcours. Il faut que cela cesse. Il est intolérable que notre société dite « moderne » ne punisse pas les écarts de langage et de comportements vis-à-vis des minorités.

En tant que Présidente du SIT, je demande à chacune et chacun d'exercer au quotidien des actions d'ouverture, de reconnaissance et d'acceptation de toutes et tous, car qui sait, votre collègue, votre voisine ou votre enfant est peut-être dans ce silence lui garantissant de ne pas être maltraité-e. Dans le fond, ce qui devrait être une règle pour tous et toutes quel que soit l'appartenance ethnique, religieuse, culturelle ou sexuelle devrait être LE RESPECT.

En l'approche de cette fin 2014, je vous adresse à toutes et tous, mes meilleurs vœux pour de très belles fêtes de fin d'année auprès de vos proches. Je souhaite très sincèrement que nous puissions toutes et tous profiter de la magie de Noël. Cordiales salutations à vous et à l'année prochaine. 

Christine Formaz



SOMMAIRE

EDITO

Pas touche au droit de grève **p3**

ACTUALITES

« J'ai vu dans leurs yeux de la fierté et de la dignité » **p4**

Un non cinglant sur fond de malaise **p5**

Une défaite pour la démocratie **p5**
Un Congrès pour rien. Ou presque.

p6
Un transfert de tâches à la hussarde **p6**

Suisse: une histoire faite de grèves **p7**
Pour qui la crise est-elle finie? **p7**

DOSSIER

Sous-traitance et travail temporaire: le nouveau modèle d'affaire du bâtiment **p8**
Implenia, ou l'exemple d'une politique sociale et salariale brutale **p9**

SECTEURS

Cacophonie salariale dans les écoles de musique **p10**
Sous la pression du mégaphone, le patron paie ce qu'il doit **p11**

FISCALITE

Baisse massive de la fiscalité **p12**

ENTRETIEN

La solidarité est une force **p13**

ANNONCES

p14

EN ACTION

Les services publics se mobilisent **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi de 15 h à 18 h

jeudi de 15 h à 18 h

**Nettoyage, entretien,
régies, agriculture**

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au 1^{er} étage

**Hôtellerie, restauration, économie domestique,
industrie alimentaire, esthétique, coiffure**

mardi de 14 h à 17 h

jeudi de 14 h à 17 h

**Services, garages, sécurité,
horlogerie, industrie, commerce, médias,
transports, finance**

jeudi de 14 h à 17 h

**Santé, social, secteurs public et
subventionné**

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h

**Travailleurs-euses sans statut légal
(sans-papiers)**

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h

Service des impôts

Déclaration: sur rendez-vous

+41 (0) 22 818 03 00

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 14 h à 17 h

tél.: +41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch

Pas touche au droit de grève

Les propos tenus par les associations patronales à propos de la grève des TPG ne sont pas des dérapages incontrôlés. Ce sont des attaques frontales au droit de grève, dans le but de le vider de son efficacité à établir un rapport de force favorable aux travailleur-euse-s. Ces attaques sont à visée dissuasive à l'orée de nouvelles grèves dans les services publics genevois, neuchâtelois, fribourgeois. A situer dans un contexte suisse d'augmentation des licenciements pouvant susciter des grèves dans le secteur privé, comme à Pavatex dans le canton de Fribourg, ces attaques s'inscrivent dans la tendance lourde qui sévit dans tous les pays européens depuis la crise de 2008.

L'Union des associations patronales genevoises a qualifié la grève des TPG d'illécite, illégale, politique, préventive et disproportionnée. A les entendre, plus aucune grève ne serait possible dans les services publics. Or, le droit de grève est un droit fondamental garanti par la Constitution pour être pleinement exercé par les travailleur-euse-s. Les employés des TPG n'ont pas fait une grève préventive et disproportionnée. Ils sont partis en grève en dernier recours, après l'échec de nombreuses discussions avec leur direction, après avoir utilisé des moyens de lutte gradués, des lettres aux manifestations dont la direction n'a eu cure. La grève des TPG serait « politique ». Cette affirmation est une grosse blague pour tous les services publics et le secteur subventionné, vu que le nombre d'emplois et le salaire dépendent de décisions budgétaires des autorités politiques. Les revendications des grévistes des TPG - exiger le retrait du plan de suppression de 163 emplois, dont 63 licenciements - ne sont pas « politiques » mais se rapportent clairement aux relations de travail.

On a même assisté à une dérive autoritaire de la part d'un conseiller national PLR, qui en appelle aux sanctions pour abandon de poste et au licenciement des grévistes, et, tant qu'à

faire, à la privatisation des services de transports.

Pour les patrons et la droite, le droit de grève est un droit à garantir tant qu'il est un article dormant d'une constitution moderne, mais dès qu'il est mis en pratique, tout est bon pour l'attaquer et le vider de son sens.

Le second front d'attaque au droit de grève est celui sur le service minimum. Les jeunes libéraux radicaux se sont même permis de déposer des plaintes pénales au motif qu'ils n'ont pas pu prendre les transports publics. La définition du service minimum en cas de grève dans les services publics est un sujet de confrontation et de rapport de force partout en Europe. Le droit de grève étant un droit humain fondamental reconnu même s'il en vient à incommoder les usager-ère-s, il n'est pas question de le laisser limiter par des conceptions de service minimum tellement maximum qu'elles annuleraient les effets de la grève en rendant celle-ci imperceptible, invisible, inexistante. Seuls les ser-


vices publics qui assurent à la collectivité ce qui est essentiel à la vie humaine, à la sécurité de la population et de l'Etat nécessitent un service minimum. Les transports, les écoles, l'administration, même certains services de san-

Pour les patrons et la droite, le droit de grève est garanti seulement quand il n'est pas exercé

té n'en font à l'évidence pas partie.

Le troisième front d'attaque au droit de grève est celui de la criminalisation des grévistes en agitant l'épouvantail du recours à la police. L'usage préventif de la police lors d'une grève est inadmissible dans un Etat de droit, car l'exercice du droit de grève en tant que tel n'est pas un acte illicite.

Le quatrième front est celui de l'imbécilité. Celle d'un Conseiller d'Etat qui, à quelques jours de la commémoration des morts de 1932, pose la question du recours technique à l'armée, obligeant du coup le Conseil d'Etat à le démentir solennellement et à admettre que la simple allusion à cette question est déjà une faute.

Pas touche au droit de grève, c'est un droit humain et constitutionnel fondamental que nous ne laisserons pas limiter. Et la meilleure manière de le défendre est de l'exercer. Pleinement, dans l'intérêt des travailleur-euse-s. 

Manuela Cattani

TPG

« J'ai vu dans leurs yeux de la fierté et de la dignité »

Au terme d'une grève exemplaire menée par le personnel de TPG, SITinfo ouvre ses colonnes au président de section du SEV-TPG, Vincent Leggiero.



© Demir Sönmez

Succès syndical • Le 19 novembre 2014, aucun bus ni tram n'est sorti des dépôts genevois. Ce jour-là, 100% du personnel des TPG a fait grève. S'en est suivi un préavis pour un nouveau jour de grève le 4 décembre, et deux semaines de bras de fer avec les autorités politiques et l'employeur. Le 3 décembre, un accord est trouvé, et plébiscité par l'assemblée du personnel au petit matin de ce qui aurait pu être un

deuxième jour de grève massive. Les conducteur-trice-s ont donc repris le travail, en sifflant l'air de la victoire.

Après des années de luttes pour les conditions de travail et des mois de combat pour les emplois et les salaires de tous-tes les collègues, la section SEV-TPG a pu fêter une victoire retentissante le 4 décembre. Entretien avec le président de la section, Vincent Leggiero.

Alors Vincent, après cette lutte mémorable que beaucoup de monde vous envie, qu'as-tu vu dans le regard de ceux que tu nommes désormais « camarades » ?

Une chose est certaine : il y a un avant et un après 19 novembre. Sans cette grève, rien n'aurait été possible. Désormais, les choses ont changé aux TPG. Ce que les collègues ont montré, ça a marqué les esprits à Genève et bien au-delà des frontières de la République.

Dimanche (réd : le 7 décembre), nous avons eu notre traditionnelle fête de fin d'année, le Sapin de Noël. Un collègue conducteur, que je connaissais sans pour autant être particulièrement proche, m'enlace et me dit : « Merci, vraiment ! » C'est un moment très fort, même si un peu dérangeant. Mes collègues du comité et moi ne sommes en fin de compte que les porte-paroles de nos collègues.

Cette victoire est donc la leur. J'ai vu une magnifique cohésion et j'ai vu dans leurs yeux de la fierté et de la dignité...

L'accord que les syndicats ont obtenu est-il en tous points extraordinaire ou l'un ou l'autre d'entre eux te reste-t-il en travers de la gorge ?

Je suis particulièrement satisfait parce que toutes nos revendications ont été entendues, que ce soit le maintien des mécanismes salariaux, le maintien des effectifs, l'absence de licenciements et les remerciements aux retraités. Et surtout, nous avons pu placer la question de l'amélioration des horaires de travail des conducteurs dans ce protocole d'accord. Ce combat nous le menons depuis des années et il figure désormais noir sur blanc sur papier.

Le seul petit bémol réside dans la question restée ouverte du paiement du jour de grève. Il n'y aura pas de retenue salariale au moins d'ici juin 2015. Il s'agira donc de négocier ce point.

Il y a aussi la négociation d'un service minimum...

Une chose est certaine : nous n'accepterons pas que les droits constitutionnels de la grève et de liberté d'association soient affaiblis ! Il n'est pas question qu'il y ait des contraintes à la liberté de choisir de faire grève ou non.

Après cette année riche en émotions et en luttes, les collègues du comité SEV-TPG peuvent souffler un peu, non ?

Oui et non. Tout dépend de l'échéancier politique. L'initiative du PLR demandant de revoir à la hausse la sous-traitance, de 10% à 20% des lignes des TPG, a été discutée à la Commission des transports le 9 décembre. Si cet objet passe devant le plénum avant les Fêtes, il s'agira de se mobiliser face à une idée que nous avons déjà combattue avec succès à deux reprises. (...) ♦

Propos recueillis par Vivian Bologna, SEV

> suite de la page 1

L'escalade

été telles que dans bien des services ou institutions, les marges ont disparu. Les reclassements deviennent illusoire, il n'est plus possible d'attendre les départs « naturels », il faudra bien licencier.

RÉDUIRE L'ÉTAT SOCIAL

A coup de baisses successives d'impôts, la droite libérale et patronale a créé le manque à gagner pour les caisses publiques, qu'elle utilise aujourd'hui pour justifier les coupes budgétaires. Son objectif : réduire au maximum la redistribution des richesses via l'impôt et les prestations publiques.

Et tant mieux si au passage les conditions de travail du personnel se dégradent, car le nivellement par le bas permettra d'alimenter la spirale généralisée du dumping salarial.

Les salarié-e-s du secteur privé ont tout à perdre de cette politique. Les services à la population se dégradent, les prestations sociales se réduisent, la dépendance au patronat s'en trouve renforcée, et ce dernier peut ainsi continuer ses abus en exploitant des salarié-e-s fragilisé-e-s.

CONSTRUIRE LA RÉSISTANCE

La nécessaire mobilisation du personnel des services publics va donc bien au-delà de la défense de ses seuls intérêts. Mais même en la considérant par le petit bout de la lorgnette, soit strictement celle des conditions de travail, cette mobilisation n'en est pas moins légitime. Au nom de quoi les

travailleur-euse-s des services publics devraient-ils-elles accepter des suppressions d'emplois, des licenciements, une augmentation du temps et de la charge de travail, un gel des salaires voire une baisse de revenu, alors que la charge fiscale des plus fortuné-e-s et des entreprises ne cesse de baisser ?

Reste à savoir comment faire. Comme d'autres avant lui, le personnel des TPG a montré la voie : non seulement la construction d'un rapport de force par la grève est possible, mais elle peut porter ses fruits. Ce n'est pas demain que 100% du personnel des services publics et para-publics sera en grève. Mais c'est en ce sens que nous devons travailler, dès maintenant et sans s'arrêter le 19 décembre. Pour sauver le service public, dans l'intérêt de tous-tes les travailleur-euse-s. ♦

Davide De Filippo

ECOPOP

Un non cinglant sur fond de malaise

L'initiative d'Ecopop a été balayée. Menaces sur les prestations et sur le personnel.

Votations • Le refus d'Ecopop est réjouissant. Mais la malaise reste : sans soutiens, cette initiative xénophobe a tout de même obtenu un quart des suffrages. Si la raison l'a emporté, c'est aussi celle de la raison économique du patronat, celle qui fait des migrant-e-s l'armée de réserve nécessaire ou tolérée, à laquelle le SIT oppose la raison solidaire, celle de l'égalité des droits.

SE RÉJOUIR DU NON

Le SIT se réjouit du NON, à 73,5% en Suisse et à 78,6% à Genève, à cette initiative qui prétendait répondre aux problèmes environnementaux par une politique xénophobe et néo-colonialiste. Son acceptation aurait introduit la multiplication de permis de séjours au rabais, sans accès aux droits sociaux, sans regroupement familial, et poussé dans la clandestinité un nombre important de migrant-e-s. Elle aurait accentué les divisions entre travailleurs-euses, dont le patronat n'aurait pas manqué de tirer profit pour précariser davantage salaires et conditions de travail de tous-tes les salarié-e-s.

UN SOCLE DE 25% DE XÉNOPHOBIE

Mais sans soutien d'aucun parti, sans la machine de guerre et l'argent de l'UDC, cette initiative a tout de même obtenu 25% des suffrages. Un quart de la population est acquise à la xénophobie et à l'idéologie nationaliste, prête à gouverner n'importe quoi pourvu qu'un frein soit mis à la

migration. Il y a de quoi s'inquiéter de ce socle de l'UDC et de l'extrême droite, dans un pays où les initiatives xénophobes, depuis 40 ans, nous amènent aux urnes en moyenne une fois tous les 5 ans.


LA RAISON ÉCONOMIQUE

La droite et le patronat crient victoire car ce sont les arguments de la raison économique, visant à préserver l'accès aux marchés pour le maintien de l'îlot de prospérité relative qu'est la Suisse en comparaison avec les autres pays d'Europe, qui l'ont emporté. Ils-elles prônent l'ouverture, mais en réalité le discours xénophobe et l'idéologie nationaliste leur rendent service. Il suffit pour s'en rendre compte de voir comment certain-e-s d'entre eux-elles sont prêt-e-s, sous prétexte d'application de l'initiative immigration massive, à démanteler les droits des salarié-e-s fixés dans les mesures d'accompagnement et de lutte contre la sous-enchère. La focalisation sur les étranger-e-s rend service au patronat car elle permet d'occulter les responsabilités des politiques patronales et de la droite dans l'accroissement des inégalités sociales, la persistance du chômage, le manque de logements bon marché, la dégradation des conditions de vie, la précarisation du travail, la sous-enchère salariale. Or, c'est sur le cumul de ces problèmes que se greffe la désespérance, la peur de l'avenir qui nourrissent la xénophobie.



© SIT

LA RAISON SOLIDAIRE

C'est en revanche la raison solidaire qui guide l'action du SIT. Lutter pour les droits des migrant-e-s parce que les discriminations sont humainement injustes et intolérables. Et parce que pour mener les luttes syndicales contre les politiques patronales de précarisation de l'emploi et obtenir de nouveaux droits, l'unité des salarié-e-s est nécessaire. Seule une politique de droits égaux pour tous-tes, suisses, immigré-e-s, frontalier-e-s, sans papiers, permet de faire front. C'est parce qu'elle fixe un cadre légal garantissant plus d'égalité entre les salarié-e-s et permet de mieux lutter contre les politiques patronales que le SIT réaffirme son soutien indéfectible à la libre circulation des personnes et luttera encore et toujours à l'avenir contre les discriminations envers les migrant-e-s. 

Manuela Cattani

FORAITS FISCAUX

Une défaite pour la démocratie

Le maintien des forfaits fiscaux affaiblit les principes démocratiques et creuse le fossé des inégalités. Mais la lutte continue.

Votations • En maintenant le système des forfaits fiscaux dimanche 30 novembre, la Suisse mine plusieurs principes démocratiques. Les initiatives pour abolir les forfaits n'ont toutefois pas été inutiles. Elles ont eu le mérite d'éclairer une face obscure de la Suisse. Près de 4 votant-e-s contre 6 l'ont dénoncée. Ce n'est pas rien. Le combat pour une fiscalité plus juste

continue.

FISCALITÉ CENSITAIRE

Les forfaits contreviennent au principe de base d'une fiscalité démocratique, l'impôt selon la capacité économique. Les plus riches paient proportionnellement moins que les autres. Les forfaits instaurent une fiscalité *censitaire*: les plus riches

peuvent choisir leur impôt au grand marché européen du dumping fiscal. Je m'installe où je paie le moins. Face à la construction d'une coordination internationale contre la fraude fiscale, la Suisse se confirme comme paradis fiscal, terre d'asile pour riches évadé-e-s fiscaux-ales fuyant leurs responsabilités.


PATRIE DE L'OPACITÉ

Ce vote est aussi le choix de l'opacité contre l'exigence démocratique de transparence. Des milliards continueront à ne pas être déclarés, et donneront lieu à de discrets deals fiscaux. Soulignons au passage l'incohérence de l'UDC et du MCG : se proclamant héros du petit peuple et de la lutte antimagouille, ils ont appelé à voter pour les privilèges des super-

riches et leurs arrangements secrets.

MORALE OPPORTUNISTE

Au lieu d'un débat correct, les milieux économiques ont brandi des chiffres mensongers, un tous-ménages nauséabond. Ils ont opéré un chantage à l'emploi et aux finances publiques, alors que ce sont eux qui en organisent la pénurie. Leur message a été : « Peu importe les moyens, pourvu qu'on ait le profit ». L'alliance de Picsou et de Machiavel.

Tiendront-ils le même discours de défense de la classe moyenne et des finances publiques dans le cadre de la future réforme de l'imposition des entreprises et de l'impôt sur les successions ? Ils en seront assurément capables, à l'envers du bon sens et de la justice fiscale.  JLF

USS

Un Congrès pour rien. Ou presque.

Sans perspectives de luttes fortes ni lancement d'initiatives, les conclusions du Congrès de l'USS laissent le SIT insatisfait.



© USS

Mouvement syndical • Exiger un tournant de politique économique, défendre les bilatérales et empêcher les discriminations à l'égard des migrant-e-s, lutter pour augmenter à 60% la part de salarié-e-s couvert-

e-s par une CCT, renforcer l'AVS et combattre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, lutter pour l'égalité des salaires entre hommes et femmes, telles sont les conclusions du Congrès de l'USS des 23 et

24 octobre 2014. Mais pour le SIT, qui s'est profilé comme le champion de la gauche syndicale durant ce Congrès, ce dernier a cruellement manqué de souffle.

PAS DE NOUVELLE BOUSSOLE

Des conclusions trop faibles aux yeux du SIT qui souhaitait que le Congrès de l'USS soit l'occasion de reprendre l'offensive syndicale après la défaite du 9 février et de l'initiative sur le salaire minimum. Le nouvel axe de l'offensive syndicale aurait dû être le lancement d'une initiative populaire fédérale sur la protection contre le licenciement, qu'il soit individuel, collectif ou ciblé sur les délégué-es syndicaux-ales. La proposition n'a pas passé la rampe et a été renvoyée pour discussion à de futures assemblées des délégué-e-s. Comme ont été rejetées d'autres propositions combatives, telle que l'organisation en 2015 d'une manifestation nationale contre le Plan Berset et le relèvement de l'âge de la retraite.

LA FRILOSITÉ DE L'USS

Pour l'USS et les grandes centrales syndicales, il était urgent d'attendre. Selon leur analyse, que partage le SIT, le rapport de force est mauvais. Mais au lieu de tenter d'améliorer ce rapport par une offensive syndicale qui défende concrètement les droits des salarié-e-s et des délégué-e-s syndicaux-ales à être mieux protégé-e-s contre les licenciements, elles choisissent d'attendre que le sort des bilatérales, mis en danger par l'acceptation de l'initiative immigration « de masse », soit réglé. Dans cette attente, chut!, silence dans les rangs, surtout pas trop de revendications qui viendraient froisser l'union sacrée avec

les patrons pour le maintien des bilatérales contre l'extrême droite.

LE SIT PLUS COMBATIF

Par sa position très critique sur le texte « Services publics » soumis au Congrès, qu'il a jugé insuffisamment incisif dans l'opposition du démantèlement en cours des services publics aux échelons cantonaux, par son engagement contre les politiques patronales de précarisation de l'emploi, par sa vocation à lutter tous et toutes ensemble, suisses, immigré-e-s, frontalier-ère-s, sans papiers, pour des droits égaux et de meilleures conditions de travail et de vie, le SIT s'est fait connaître par les autres syndicats comme un OSNI, un objet syndical non identifié. Un syndicat qui lutte et regroupe tous-tes les salarié-e-s, des fonctionnaires aux sans-papiers, et qui est un cas unique en Suisse et ailleurs.

RENFORCER LA GAUCHE SYNDICALE

Un syndicat certes cantonal, mais plus libre dans ses positions que les sections cantonales des grandes centrales syndicales. Grâce à son champ d'action et à sa combativité, il a fonctionné lors du Congrès comme plaque tournante de la (faible) gauche syndicale et a su tisser des alliances avec des camarades vaudois-es, fribourgeois-es et tessinois-es pour défendre de concert certaines positions. Il a aussi compris que ces contacts sont à cultiver en vue d'actions communes. Sans ces rencontres et ses reconnaissances, le Congrès de l'USS aurait réellement été un Congrès pour rien. ♦

Manuela Cattani

CANTON/COMMUNES

Un transfert de tâches à la hussarde

Le Conseil d'Etat veut se décharger de tâches cantonales sur les communes. Menaces sur les prestations et le personnel.

Etat social • Surprise! La nouvelle Constitution genevoise prévoit un délai à 2018 pour définir la répartition des tâches publiques entre le canton et les communes. Mais fin octobre, le Conseil d'Etat a surpris tout le monde en déposant un pré-projet de loi et en donnant un mois aux communes pour se prononcer sur la répartition d'une trentaine de tâches. Le tout au moyen d'un questionnaire biaisé et ultra simplifié, et sans consultation des syndicats et entités concernées. Cette démarche touche

des secteurs aussi variés que l'aide et les soins à domicile, l'action sociale, les institutions culturelles, etc. Le SIT craint des conséquences néfastes sur les prestations à la population et les conditions de travail du personnel.

Ce projet s'inscrit dans un processus de transfert progressif de tâches de la Confédération vers les cantons, et des cantons vers les communes. Or, on constate parallèlement un assèchement constant des ressources pour les budgets publics,

à contrecourant de l'augmentation des besoins de la population. Sachant que la réduction des coûts financiers globaux est l'objectif poursuivi, l'abandon du rôle de l'Etat dans un certain nombre de tâches aura pour effet de continuer à dégrader des prestations publiques à la population. Rappelons que l'Etat doit garantir l'universalité d'accès aux prestations et l'égalité de traitement. Or, les communes sont le plus souvent beaucoup trop petites pour être en mesure de prendre en charge ces tâches. Leurs différentes sensibilités politiques conduiront à des prestations inégales à l'échelle du canton et à la démultiplication de structures là où des structures uniques existes. Cela permettra au passage des privatisations qui remettront en cause des conditions de travail, de salaire et de retraite aujourd'hui garantis dans le statut de la fonction publique. Ce projet est inacceptable sur la forme comme sur le fond. ♦

Valérie Buchs

LIVRES

Suisse : une histoire faite de grèves

Les archives contestataires viennent de publier un ouvrage sur les grèves en Suisse entre 1969-1979.

Le tournant de 1974 • La somme des grèves et mobilisations recensées ici par Frédéric Deshusses nous permet de réaliser que les grèves et débrayages ont été plus fréquents qu'on ne le croit... et que les statistiques (tronquées!) ne le disent.


On peut distinguer deux périodes : celle d'avant la crise de 1974, où les mouvements étaient revendicatifs (augmentation des salaires, mais aussi sécurisation des contrats de saisonniers et lutte sur leur logement, etc), et celle d'après la crise, où les mobilisations deviennent défensives (refus des licenciements, du chômage partiel, des baisses de salaire, etc).

Ce qui caractérise pourtant ces deux périodes, à lire l'ouvrage de Frédéric Deshusses, c'est l'irruption dans les conflits du travail de mouvements politiques (extrême gauche, Parti du travail) qui, même s'ils ne mènent pas les grèves, les accompagnent, les popularisent, font pression sur les syndicats, créent des comités de soutien en espérant (illusion?) un mouvement qui ferait tâche d'huile et s'étendrait à des secteurs entiers.

Le livre montre également l'évolution des syndicats à cette époque. Il s'attarde ainsi sur deux entreprises (Gay Frères et Lucifer) où l'action est conduite conjointement par les travailleur-euse-s et leur syndicat, en l'occurrence le syndicat de l'industrie SIT (alors syndicat chrétien). On pourra regretter que le livre ne soit pas plus précis et exhaustif sur le rôle des



Débrayage aux ateliers de Sécheron dans les années 1970 (photo Interfoto)

syndicats, qui n'étaient pas un bloc homogène acquis rigidement à la paix du travail. Mais le parti pris de l'auteur était de montrer l'influence de l'extrême-gauche sur ces mouvements. Soit... tout un travail reste donc à faire! 

Georges Tissot

« Grèves et contestations ouvrières en Suisse 1969-1979 », Frédéric Deshusses, Archives contestataires et Éditions d'En bas, 2014 – CHF 22.-

SALAIRES

Pour qui la crise est-elle finie?

Malgré la bonne santé de l'économie suisse, les salaires des employé-e-s stagnent. Nous revendiquons 2 à 2,5% d'augmentation pour 2015.

Revendications • Notre PIB se porte bien: en 2013, il a crû de 1,9%, les prévisions pour 2014 annoncent un accroissement du PIB de 1,8%, tandis qu'il serait de 2,4 % en 2015. Les salaires, eux, ne suivent pas. En 2013, ils ont augmenté de 0,7% en moyenne, et de nombreuses branches ont été totalement laissées pour compte. La construction, la santé et le social n'ont connu qu'une hausse de 0,5% des salaires nominaux, alors que l'hôtellerie restauration a dû se contenter d'un 0,4%. Dans ces hausses de salaire sont pourtant incluses celles qui ont profité aux cadres et aux managers! Les salaires des cadres, eux, ont augmenté de 18% alors que ceux

des détenteur-trice-s de CFC n'ont augmenté que de 3,3%...

Pour remédier à cette situation, l'ensemble des syndicats a revendiqué une hausse générale des salaires entre 2 et 2,5% des salaires réels afin d'aplanir les différences entre forte croissance de la richesse produite et faible croissance des revenus. A titre d'exemple, dans la construction, entre 2007 et 2013 la productivité a augmenté de 9% alors que les salaires réels n'ont augmenté que de 4,9%.

Cette hausse de 2 à 2,5% représente 100 à 150 CHF pour les salaires oscillant entre 4000 et 6000 CHF mensuels. Elle est d'autant plus raisonnable et nécessaire que certains


tablent sur une reprise de l'inflation de 0,6% pour 2015. La hausse des primes d'assurance maladie contribuant pour une part à cette inflation, qui pèserait donc immédiatement sur la hausse des salaires.

SITUATION À GENÈVE

La mauvaise répartition des richesses produites est tout aussi flagrante à Genève que dans le reste de la Suisse. En effet, dans le canton la rétribution du travail a été particulièrement mauvaise à la fin des années 2000: entre 2008 et 2010 le salaire médian a baissé dans le secteur tertiaire passant de 7443 CHF à 7394 CHF et s'il a légèrement augmenté dans la construction, passant de 6051 à 6118 CHF ainsi que dans le secteur public, les salaires médians des titulaires de CFC ont en revanche baissé de 6406 CHF en 2008 à 6338 CHF en 2010, de même que les salaires des personnes formées par les HES.

Plus frappant encore, entre 2012 et 2013, le PIB a augmenté de manière confortable, pour atteindre un taux de croissance globale de 4,3%. Alors que durant cette même période, la masse salariale, elle, n'augmentait que de 1,2% dans le secteur tertiaire et de 1,7% dans la construction.

Certes, la fin de l'année 2014 semble

offrir des perspectives un peu moins favorables, le 9 février étant passé par là et la zone euro restant dans une zone de turbulences, selon les perspectives de l'OCDE. Les employé-e-s peuvent pourtant sans complexe revendiquer à Genève des augmentations de salaires de 2,5%. Il n'y a aucune raison pour que les travailleur-euse-s ne bénéficient pas enfin de l'accroissement de la richesse dont ils-elles sont les principaux-ales artisan-e-s. 

Emmanuelle Joz-Roland

LA MAUVAISE RÉPARTITION DES RICHESSES EN UN CLIN D'ŒIL

En Suisse:

Accroissement du PIB en 2013: 1,9%
Augmentation des salaires en 2013: 0,7%

• Construction: 0,5%

• Hôtellerie-restauration: 0,4%

A Genève:

PIB genevois 2012-2013: +4,3%
Augmentation de la masse salariale 2012-2013:

• Tertiaire (y compris services publics): +1,2%

• Construction: +1,7%



DOSSIER CONSTRUCTION

Sous-traitance et travail temporaire : le nouveau modèle d'affaire du bâtiment

Année après année, objets d'attaques incessantes de la part d'un patronat irresponsable, les conditions de travail des ouvriers de la construction se précarisent.

Analyse • Les travailleurs de la construction en Suisse bénéficient d'une convention collective de travail qui, sur le papier, est l'une des plus fortes du pays. Salaires minimaux, protection contre les licenciements en cas de maladies et d'accidents, 5 semaines de vacances ou encore retraite anticipée à 60 ans sont des conditions qui peuvent effectivement paraître bonnes. Les dirigeants de la Société suisse des

entrepreneurs (SSE), plus grande association patronale du secteur, ne manquent du reste pas une occasion de les mettre en avant pour refuser aux syndicats toute amélioration des conditions de travail et salariales des ouvriers. Or, dans la réalité, la situation est bien moins reluisante. Obsédé par sa quête d'engranger toujours plus de bénéfices au profit de ses actionnaires, le grand patronat a entamé un travail de démantèlement en

règle de la CCT en développant de manière exponentielle deux formes de travail précaire : la sous-traitance abusive et l'utilisation massive du travail temporaire.

SOUS-TRAITANCE ABUSIVE

Il y a quelques années déjà, les plus grandes entreprises de la construction ont décidé de se séparer de leurs secteurs les moins rentables tels que ceux du ferrailage et du coffrage

pour les confier à des sous-traitants. Le marché dans ces domaines est constitué désormais exclusivement de petites entreprises qui sont systématiquement mises en concurrence avec une énorme pression sur les prix. Pour permettre à chaque acteur intervenant dans la chaîne de sous-traitance de prélever sa marge dans cette guerre des prix, un système quasi mafieux a vu le jour. Il consiste généralement pour les sous-traitants à établir de faux contrats de travail avec des temps de travail très partiels variant de 10 à 50 % alors que dans les faits les ouvriers travaillent à temps complet. Cette pratique permet aux entreprises de payer des salaires misérables à leurs employés et de ne déclarer qu'une infime partie des heures travaillées aux assurances sociales. Lorsque la pression se fait trop forte, notamment en cas d'actions des syndicats en justice ou de sanctions financières des organes paritaires, les administrateurs de ces entreprises se déclarent en faillite pour reprendre immédiatement après leurs activités sous une autre raison sociale. En toute impunité!

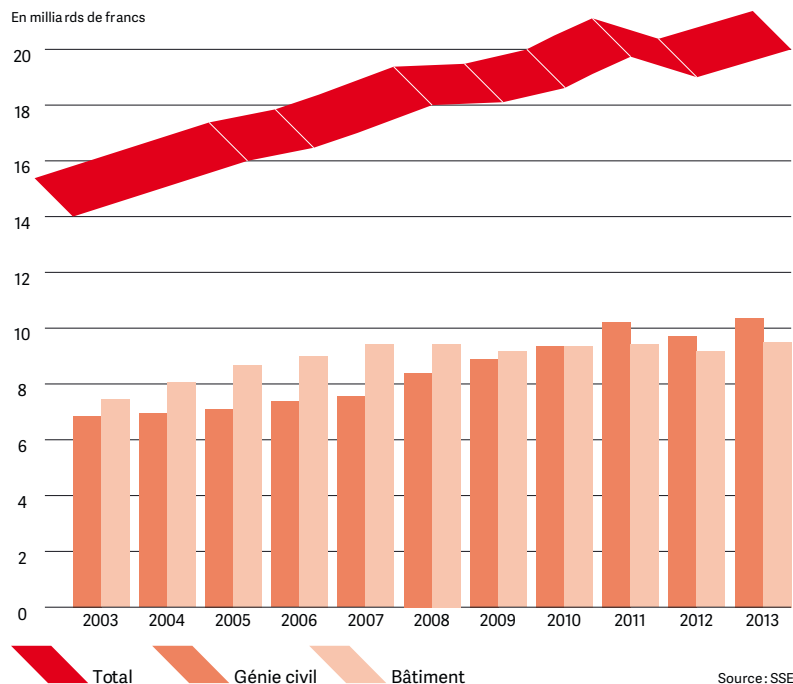
© SIT

PAS CHER, LE TRAVAIL TEMPORAIRE

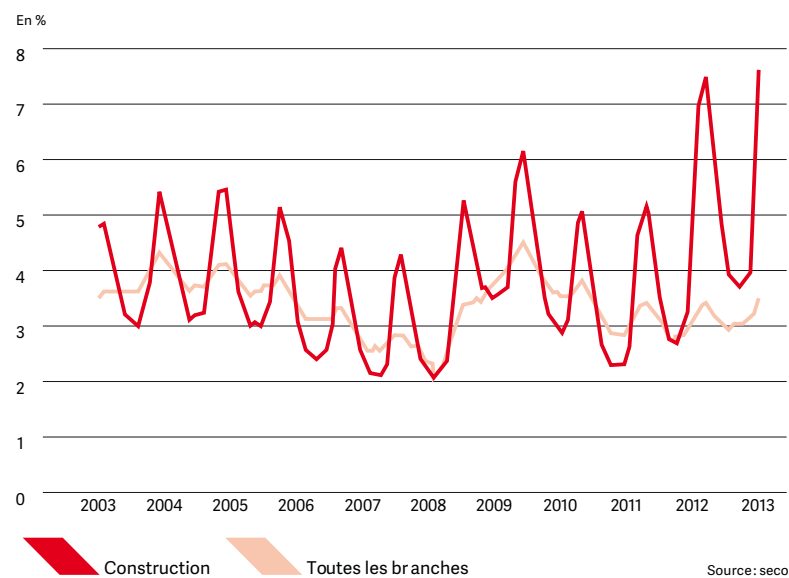
L'explosion du travail temporaire dans la construction est une réalité qui ne peut plus être mise en doute tant les chiffres sont incontestables. Utilisé à l'époque par les entreprises pour combler des pics occasionnels dans leurs activités, il est désormais pratiqué massivement par ces dernières pour contourner les dispositions conventionnelles et économiser sur le dos des travailleurs qui y perdent emploi, vacances, sécurité, indemnisation en cas d'intempéries et salaires. A Genève, dans plusieurs grandes entreprises de la place, tout nouvel engagement d'un ouvrier, qualifié ou pas, passe désormais par la case agence temporaire. Il est fréquent aujourd'hui que des chantiers tournent avec un effectif composé de 50 % ou plus de travailleurs temporaires. L'objectif patronal est clair : en engageant son personnel via des agences de placement, il a tout le loisir de le « tester », de le mettre en concurrence avec ses collègues, de juger de la « qualité » de son rendement et de le licencier à moindre coût notamment à l'approche des mauvais jours, faisant reporter le risque entrepreneurial classique qu'est la baisse d'activité saisonnière sur les travailleurs et sur la collectivité par le biais des caisses chômage. ♦

Thierry Horner

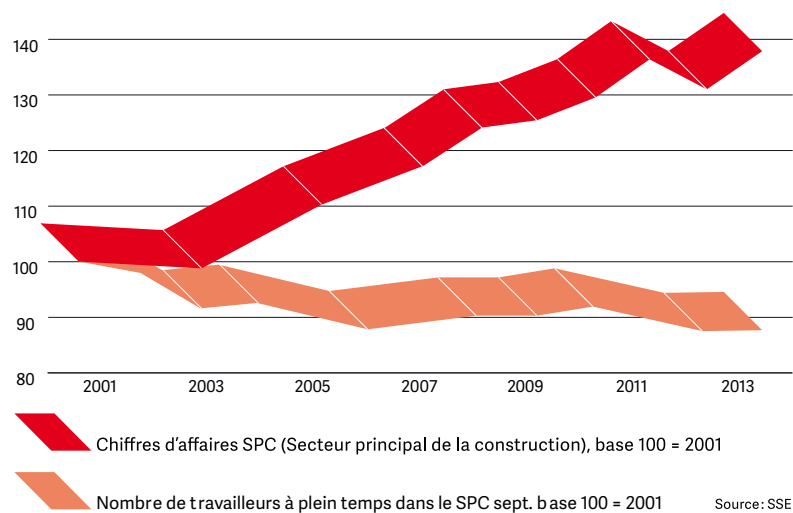
CHIFFRES D'AFFAIRES NOMINAUX DANS LE SPC (SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION)



TAUX DE CHÔMAGE DANS LA CONSTRUCTION



PLUS DE CHIFFRES D'AFFAIRES AVEC MOINS DE PERSONNEL



© SIT

Implenia, ou l'exemple d'une politique sociale et salariale brutale

Alors que les carnets de commande sont pleins, Implemia licencie du personnel fixe pour réembaucher des temporaires derrière. Dégueulasse.

Abus patronaux • Est-il possible de pratiquer des licenciements économiques tout en annonçant des bénéfices plus qu'honorables? Implemia relève le défi. Dans son rapport de gestion 2013, l'entreprise annonce que son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013 a augmenté de 9,2% à 3057 millions de francs et qu'elle a inscrit de nouveaux records en terme de résultat. Elle promet de maintenir le cap pour 2014, mettant en avant l'évolution positive dans le secteur de la construction en Suisse avec comme moteurs de croissance la demande dans la construction de logements, les forts besoins en constructions neuves et en maintenance dans le domaine des infrastructures. Dans ce rapport, Implemia relève également la valeur de son carnet de commandes qui, représentant environ une année de chiffres d'affaires, lui garantit une bonne visibilité.

Malgré ces chiffres exceptionnels, Implemia, poids lourd de la construction et de la SSE, se permet de licencier régulièrement des travailleurs

fixes pour des motifs économiques. Ainsi en 2013, ce n'est pas moins de 18 ouvriers qui passent à la trappe pour des motifs fallacieux. En 2014, **rebelotte**, une nouvelle vague de licenciements touche des collègues comptabilisant parfois 20 ou 30 ans d'ancienneté et ce, pour certains, à quelques mois de la retraite. En parallèle, Implemia continue à engager massivement sur ses chantiers des travailleurs temporaires, plus flexibles et corvéables à merci, dont elle se débarrassera d'ici le 23 décembre prochain, date de la fermeture des chantiers. Au même moment, Implemia a débuté, en octobre dernier, la construction du nouveau dépôt des TPG pour un montant de CHF 93 millions! Personne ne sera donc étonné d'apprendre que cette entreprise influente fait partie des partisans de la ligne dure de la SSE, qui refusent toute augmentation de salaires aux syndicats pour l'année 2015. ♦

TH

Née en 2006 de la fusion de Zschokke et de Batigroup, Implemia est le leader de la construction et des services de construction dans ce pays. L'entreprise emploie 6 433 personnes à temps plein dont 5088 en Suisse, et a généré en 2013 un chiffre d'affaires d'environ 3,1 milliards de francs.

ENSEIGNEMENT

Cacophonie salariale dans les écoles de musique

L'enseignement public délégué artistique prend le risque d'ancrer durablement un dumping salarial. Inacceptable! Pétition et mobilisation en cours.

Coupes budgétaires • L'harmonisation des conditions de travail et salariales au sein des écoles de musique est remise en cause. En effet, le projet de budget de l'Etat 2015 ne prévoit pas la reconduction de la subvention pour cet équilibre pourtant indispensable. Le personnel des écoles artistiques (musique, rythmique, danse et théâtre) regroupées au sein de la Confédération des écoles genevoises de musique (CEGM) s'est donc mobilisé fortement à l'appel de son syndicat, le SIT, et de l'association du personnel FAPCEGM-HEM.

CONCERT ET PÉTITION

Une pétition, signée par plus de 2/3 du personnel des écoles de musique a été remise mi-novembre au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, demandant que la subvention visant l'harmonisation salariale soit rétablie au projet de budget 2015. A force de musique, et de Marches Funèbres jouées en canon et en boucle durant près d'une heure sous la Tour Baudet, une délégation d'enseignant-e-s et syndicale a déposé cette pétition lors d'une session du Grand Conseil. Intrigué-e-s, les député-e-s ont été informé-e-s de la situation.

CCT MENACÉE

La subvention d'harmonisation est indispensable pour permettre au personnel enseignant d'être enfin rémunéré de manière équitable dans toutes les écoles de la CEGM. La CCT des écoles de musique et artistique a permis, depuis 2012 (voir encadré), d'avoir des droits de base semblables (perte de gains, garanties horaires, LPP, congés, vacances, etc) et de petit à petit ajuster les salaires du personnel enseignant. Mais aujourd'hui alors qu'une majorité d'enseignant-e-s a un salaire équivalent à la classe 17, d'autres, pour un même cahier des charges, a un salaire de 40% inférieur (classe 6). Cette situation doit être corrigée. Elle n'était acceptable que dans une perspective claire d'ajustement progressif. Supprimer la subvention d'harmonisation si-



gnifie fixer une différence salariale pour un même emploi. Cela revient à accepter un dumping salarial, auquel s'ajoute la coupe budgétaire de 1% décidée par le Conseil d'Etat. Ce service public d'enseignement mu-

sical et artistique est fortement mis à mal. La CCT devra être renouvelée en 2016, mais ces coupes n'augmentent rien de bon. ♦

Françoise Weber

LA CEGM ET SA CCT

En 2009 le Grand Conseil a voté la création de la Confédération des écoles genevoises de musique (CEGM) afin de déléguer l'enseignement de base musical et artistique aux écoles (des fondations de droit public ou privé). Cette délégitation est ancrée dans la loi sur l'instruction publique. L'Etat est donc garant de l'accès le plus large possible aux écoles rattachées ou non au DIP (Conservatoire de musique, Institution Jaques-Dalcroze, CPMDT et sept autres « petites » écoles). Il accrédi-te plus de dix écoles qui doivent répondre à des exigences en matière de plan d'étude, de formation des enseignant-e-s entre autres. Jusqu'en 2012 les conditions de travail dans ces écoles étaient très différentes : références aux statuts du personnel enseignant DIP pour les « grandes écoles », contrats de travail horaires et systèmes de rémunération très différents pour d'autres écoles. Depuis 2012, une convention collective de travail (CCT CEGM) signée par le SIT et l'association du personnel unifie les conditions de travail, mais cela par étape. Le DIP n'ayant pas alloué les sommes suffisantes en 2012 pour unifier les salaires (en référence aux salaires des enseignant-e-s de musiques évalués par les services de l'Etat, soit classe 17), des étapes d'harmonisation ont été déterminées.

RESTAURATION

Sous la pression du mégaphone, le patron paie ce qu'il doit

Le 25 novembre dernier, les employé-e-s lésé-e-s du restaurant MasQMenos, accompagné-e-s du SIT, ont réclamé leurs salaires devant l'établissement.



© SIT

Action • La date de l'action n'a pas été choisie au hasard. Le soir même une séance de conciliation devait avoir lieu devant le Tribunal des Prud'hommes. Mais pour s'assurer que le patron indélicat reconnaisse cette fois-ci ses dettes salariales à l'égard de ses ex-employé-e-s, ceux-ci sont allé-e-s les réclamer publiquement devant son restaurant, accompagné-e-s par le SIT. Avec une efficacité certaine.

83 000 FRANS DE SALAIRES IMPAYÉS

Au mois de juillet 2014, la société Diner First SA (restaurant MasQMenos) cesse de payer les salaires de ses quatre employé-e-s, malgré leurs nombreuses réclamations. Acculé-e-s financièrement, ils-elles démissionnent au mois de septembre avec effet immédiat et décident de porter l'affaire devant le Tribunal des Prud'hommes pour récupérer les salaires impayés et les délais de congé. C'est que les sommes sont importantes. Pour Mme A. il s'agit de 22 000 francs à titre de salaires pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2014, plus le 13^e salaire et les vacances. Pour Mme F. il s'agit de 14 691 francs à titre de salaires pour les mois d'août, septembre et octobre 2014, plus le 13^e salaire. Pour M. L., il s'agit de 27 886 francs à titre de salaires pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2014, plus les vacances et le 13^e salaire. Enfin pour M. J., il s'agit de 18 500 francs à titre de salaires pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2014, plus le 13^e salaire. Au total c'est plus de 83 000 francs que doit l'employeur.

Une première conciliation est agendée le 18 octobre

pour deux des employé-e-s. L'employeur vient, mais s'obstine à ne rien vouloir payer. Il n'a pas les moyens? Il considère que le travail ne se paie pas? En tout cas, il ne veut pas. L'affaire ira donc en première instance. Cela suppose des délais très longs. Si après une année les employé-e-s récupèrent enfin leur salaire, ils-elles pourront s'estimer chanceux-ses étant donné les délais du Tribunal. C'est inacceptable!

LE MÉGAPHONE CONVAINQUANT

Les deux derniers employé-e-s lésés veulent dénoncer cet employeur qui leur cause tant de difficultés. Avec quelques secrétaires syndicaux-ales, des drapeaux, un mégaphone et des sifflets, ils-elles se rendent donc à l'heure de midi devant l'établissement et expliquent à la clientèle la raison de leur présence. Le résultat ne se fait pas attendre. Dans les dix minutes l'employeur arrive et promet de payer, ce qu'il confirmera encore le soir même.

La morale de cette histoire est que les employeurs ne devraient pas mépriser les droits de leurs employé-e-s. C'est très mauvais pour le chiffre d'affaire lorsqu'il y a trop de raffut devant un restaurant à l'heure du repas de midi. Et le SIT n'hésitera pas à venir rappeler leurs devoirs aux employeurs mauvais payeurs et voyous. Du moins tant que la commission paritaire de l'hôtellerie restauration ne fera pas son travail et ne régulera pas sérieusement un secteur encore trop souvent laissés aux mains d'employeurs incapables. ♦

Emmanuelle Joz-Roland

CCT AGOER

Les employeurs ont réécrit seuls la CCT de l'éducation spécialisée et espèrent que les syndicats l'avalisent d'ici fin 2014. Pas dupe, le personnel exige un temps de relecture : des articles disparaissent, des formulations interrogent légitimement en ces temps de restrictions budgétaires. SIT et SSP ont fait savoir aux employeurs qu'ils exigent de meilleures conditions de négociation. En attendant un accord (les employeurs disent tenir à la CCT), la convention actuelle sera très certainement prolongée. A suivre. ♦ FW

OFPC : Pétition contre les coupes

Contre les réductions imposées de 3% des effectifs, le personnel de l'Office d'orientation et de formation professionnelle et continue (OFPC) tire la sonnette d'alarme. Ces économies sont incompatibles avec des prestations publiques qui augmentent fortement, tels les 38% d'augmentation dans la qualification des adultes, la croissance des visites à la Cité des Métiers ou celle des places d'apprentissages. L'accès aux prestations publiques est menacé par la suppression de postes qui réduira nécessairement la qualité de service. Une pétition du personnel soutenue par le SIT est adressée au Conseil d'Etat. ♦ FW

ASE de lancy : Salaires en hausse

Dès 2015, les titulaires d'un CFC ASE verront enfin leurs conditions salariales un peu revalorisées dans la CCT des institutions de la petite enfance de Lancy. Un accord a été signé pour reconnaître ce titre qui, jusqu'alors, donnait droit à une rémunération très légèrement supérieure à celle du personnel non qualifié (auxiliaire). Le SIT a demandé la reconnaissance de la formation et des compétences acquises pour cette profession entrée récemment dans ce secteur. Selon l'ancienneté, les salaires annuels en crèche augmenteront entre 825 et 2705 francs. L'amélioration devra se poursuivre. ♦ VB

RESSOURCES DE L'ÉTAT

Baisse massive de la fiscalité

En quinze ans, la fiscalité a été massivement abaissée par la droite, mettant aujourd'hui l'Etat dans l'impossibilité d'assurer ses prestations

MODIFICATIONS CANTONALES

(et si mentionné, fédérales, avec impact cantonal)

PERTES POUR GENÈVE

(avec date du calcul)

1998	Réforme de l'imposition fédérales des sociétés (suppression de l'IFD sur le capital, statuts spéciaux pour holdings et sociétés de domicile, baisse du droit de timbre)	24 mios (2011); 146 mios d'économies pour les entreprises
1999	Baisse d'impôt de 12 % (initiative libérale)	350 mios (2005)
2000	Suppression du droit des pauvres sur les spectacles	12 mios (2000), principalement pour l'Hospice général
2004	Droit d'enregistrement des transactions immobilières et des créations d'hypothèques	20 mios (2004)
2004	Suppression de l'impôt cantonal sur les successions et donations (héritiers directs)	66 mios (2001)
2007	Baisse de l'impôt sur le capital des entreprises les 3 premières années	Minimum 10 mios (2005)
2007	Baisse des taxes sur véhicules de transports	2 mios (2005)
2008	Baisse de la fiscalité des donations (personnes physiques, morales, immobilier)	Plusieurs dizaines de millions (2008)
2008	Réforme II fédérale de la fiscalité des entreprises	Pertes non encore chiffrées, évaluées en mios ou dizaines de mios au niveau suisse, et dizaines de mios au niveau GE
2009	Baisse de la fiscalité cantonale des entreprises (suite à la réforme II)	28 mios (2008)
2009	Baisse dite « en faveur des familles »	320-410 mios (2010-2012), ainsi que 107 mios pour les communes;
2009	Nouvelle baisse de la fiscalité cantonale des entreprises (suites réformes II)	20 mios (2008)
2011	Déduction de l'impôt foncier	Non évaluée

Total : 942 mios par an, sans compter les 2 réformes non chiffrées de 2008


Crise des recettes • Depuis 1998, la fiscalité a subi au moins treize baisses importantes, dont onze cantonales, soit presque une par année. Les recettes ont baissé d'un total qui atteint aujourd'hui 1 milliard par année. Ce montant est probablement sous-évalué, car les évaluations datent des travaux parlementaires, et ne peuvent être chaque fois recalculés à la valeur actuelle, dont la base économique a beaucoup augmenté entre-temps. L'ampleur de cette baisse est considérable. Elle représente 15 % des impôts au budget 2015 du Canton. Elle permettrait de solder totalement la

dette publique en 12 ans. Toutes ces baisses ont été l'œuvre de la droite et combattues par la gauche et les syndicats. Lorsqu'elles ont passé en votation populaire, le point de vue de la droite l'a emporté, dans certains cas contre l'avis du Conseil d'État.

La stratégie de la droite est connue, mais passée sous silence au moment des débats budgétaires : baisser au maximum l'imposition des entreprises, des actionnaires et des hauts revenus, à la fois pour diminuer les ressources de l'Etat, et pour enrichir les plus riches. Ensuite, elle exige des diminutions sur les charges de l'Etat,

prestations sociales et conditions d'emploi de la fonction publique. Puis nouvelle baisse des impôts, et nouvelle coupe dans les charges. Le résultat : un accroissement de la concentration des richesses et des inégalités.

Le budget 2015 du Canton en donne un bon exemple : il maintient un « bouclier fiscal » pour les plus riches, et coupe dans l'aide à l'assurance maladie, l'aide sociale, l'aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées, les subventions au logement, et dans tous les services publics, déjà sous pression depuis des années de restrictions.

Quant aux ressources économisées par les entreprises, elles n'ont servi ni à créer suffisamment d'emploi pour diminuer le chômage, ni à des augmentations de salaires des travailleurs et travailleuses. Ainsi, le discours qui voudrait que ces baisses d'impôts aient comme effet de nourrir la croissance n'est valable que pour les actionnaires et le capital, mais ne profitent pas aux travailleurs-euses et empêchent de financer les services publics et sociaux corrects et suffisants. 

Jean-Luc Ferrière



© Demir Sönmez

HUG

La solidarité est une force

Entretien avec Judith Perez, aide-soignante et animatrice en gérontologie à l'hôpital de jour (UGC)

Interview • Judith est arrivée en Suisse en 1975 comme réfugiée politique. Très jeune, elle se sent concernée par les problèmes politiques, sociaux et humains. Sa lutte contre un système dirigé par la loi du plus fort a mis en péril sa vie. Elle a dû s'enfuir. C'était au Chili, sous l'ère Pinochet. Elle exerce le métier d'aide-soignante et animatrice en gérontologie aux HUG depuis environ 30 ans. Elle nous parle de son parcours de militante au SIT.

Judith, pourquoi as-tu commencé à militer au SIT ?

Quand je suis arrivée, j'étais toute jeune, à peine 21 ans. Je devais nourrir mes deux enfants en bas âge. J'ai dû trouver un travail. Cela a été très dur, j'ai accepté n'importe quoi. J'ai commencé comme ouvrière en hor-

logerie chez Rolex pendant une année, puis vendeuse dans le commerce de détail pendant 2 ans. J'ai travaillé comme femme de ménage dans un Foyer au Petit-Lancy. Puis, aide-soignante à Val Fleury et au Nouveau Kermont. En 1987, j'ai commencé aux HUG comme intérimaire. Pendant les 12 premières années, j'ai côtoyé des personnes comme moi, avec une vie professionnelle dure, des contrats précaires, des conditions salariales maigres. C'est grâce à la solidarité des uns et des autres, que j'ai tenu le coup. En 1988, l'hôpital de jour dans lequel je travaillais a été menacé de fermeture. Cela a été l'élément déclencheur. Je me suis syndiquée pour lutter contre ce projet qui prévoyait de priver la population d'une prestation destinée aux personnes âgées et des suppressions de postes. Je ne me

suis plus arrêtée depuis. Mon désir d'égalité, d'équité, de justice m'anime tous les jours. Cela doit être dans ma nature (sourire).

Peux-tu nous en dire plus sur ton action syndicale au sein des HUG ?

Il faut être tenace et bien formée pour comprendre les rouages de cette organisation. C'est une véritable galaxie dans laquelle le personnel a une toute petite place. En tout, 17 personnes sont élu-e-s par le personnel pour représenter les 10 000 salarié-e-s dans les comités de gestion des différents départements ou au Conseil d'administration. Je suis représentante du personnel pour la troisième fois et j'avoue que c'est un grand défi. Peu de collègues ont envie de le relever et sincèrement, sans le soutien régulier de mes collègues du

comité hospitalier, sans la formation continue que j'ai suivie au SIT sur les questions de politique de santé publique et de droits du personnel, la tâche aurait été rapidement insoutenable. Dans ces lieux-là, il faut se battre pour se faire entendre. Régulièrement, les arguments avancés par le personnel ne sont pas retenus.

Ton rôle de représentante du personnel te fait participer aux discussions concernant le budget de fonctionnement. Qu'as-tu constaté ces dix dernières années ?

J'ai vécu deux plans d'économies : Victoria et Per4mance. Plus de 500 postes ont été supprimés, en grande majorité des postes de terrain. Je vois une accélération des cadences, un personnel fatigué, voire malade. Les besoins de la population augmentent et les institutions ont de la peine à suivre. Le projet de budget 2015 annonce une couleur sombre. Partout des coupes budgétaires. Si les effectifs généraux restent stables aux HUG, combien en reste-t-il dans les soins ? Quelles prestations à la population vont être supprimées ? Je suis inquiète.

C'est facile de mobiliser le personnel ?

Non, les gens vivent dans la peur. C'est une inquiétude qui naît des petites injustices vécues au quotidien. C'est difficile et sans la présence des syndicats qui défendent et accompagnent le personnel, cela le serait encore plus. L'action collective, j'y crois, c'est une force. Je me suis beaucoup investie dans la grève des aides-soignantes en 2011, qui a duré 14 jours. Il y a eu des moments très durs, mais aussi des moments de joie, de vraie solidarité, avec un bon accord au bout. Il y a des autres exemples en 2013, des équipes entières étaient touchées par les économies. Les prestations risquaient de perdre en qualité. Certaines équipes se sont battues. Le Planning Familial et la Guidance ont fait savoir leur désaccord publiquement : manifestations devant les fenêtres du Grand Conseil, conférence de presse. Avec les collègues de mon unité, nous avons choisi d'agir dans la discrétion médiatique. Nous avons interpellé directement la hiérarchie des HUG, et ensemble nous avons cherché des solutions. Je ne sais pas pour les autres situations, mais pour ces trois unités les postes ont été maintenus. Les prestations pour les enfants, les jeunes et les adultes et les personnes âgées sont reconduites. C'est une victoire. ♦

propos recueillis par Mirella Falco

Décisions du SIT et de la CGAS

Lors de la séance de novembre le Comité SIT a :

- été invité à participer à la manifestation de la fonction publique du 12 novembre, puis a été informée du bilan;
- entendu la présentation de la commission professionnelle SIT par l'un de ses membres actifs et discuté de ses enjeux actuels;
- décidé de ne pas entrer en matière sur la demande de soutien d'Uniterre à l'initiative « souveraineté alimentaire »;
- reçu l'appel au soutien du piquet de grève du personnel des TPG du 19 novembre et pris connaissance des enjeux de cette grève;
- reçu le bilan de la délégation SIT au Congrès de l'USS;
- eu une présentation sur les revendications et perspectives salariales 2015;
- manifesté son intérêt pour accompagner le bus SIT lors des prochains tractages et permanences mobiles dans les quartiers.

L'AD de la CGAS a :

- élu Clément DUBOIS, secrétaire syndical auprès de l'Association des employés de banque (ASEP) au 5e siège du Bureau de la CGAS
- confirmé son soutien au personnel des TPG
- discuté de l'initiative 151 « Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale »
- parlé de la rencontre avec l'UAPG
- s'est exprimé sur Ecopop



© SIT

Les permanences du bus SIT

Une permanence syndicale est à votre disposition, à deux pas de chez vous!

de 10h à 13h

les 9, 16, 23, 30 janvier au Petit-Lancy
devant le centre commercial Lancy Centre, 71 Route de Chancy

les 13, 20, 27 janvier à Onex
devant la Coop, Rue des Bossons 17-19

les 3, 20 et 27 février à Plan-les-Ouates
sur la place du centre du village, 111 rte de St Julien

les 17 et 24 février aux Acacias,
devant le Mc Donald, Route des Jeunes 9

Manifestation des services publics

Pour clore la demi-journée d'arrêt de travail du personnel de l'Etat et du secteur subventionné contre les coupes budgétaires, le projet SCORE et les projets de loi dégradant les conditions de travail de la fonction publique.

Mardi 16 décembre 2014
17h, départ du parc Saint-Jean

Séminaire CGAS/Alternative

Samedi 24 janvier, de 9 à 13h

à l'UOG, la CGAS organise le désormais traditionnel séminaire avec les partis de l'Alternative.

Le thème de cette année :

Relations Suisse et Union européenne ; libre circulation, accords bilatéraux, mesures d'accompagnement : quelles positions syndicales et perspectives de lutte 2015
six ateliers :

1. Quelle protection contre les licenciements ?

Le Congrès de l'Union syndicale suisse ayant refusé d'accepter la proposition genevoise de lancer une initiative populaire, il s'agit de faire le point sur les suites à donner à notre projet.

2. Comment renforcer le contrôle des entreprises et garantir le droit d'accès dans les entreprises ?

L'initiative syndicale 151 « pour le renforcement des contrôles des entreprises » sera traitée par le Parlement cantonal l'année prochaine, et il s'agit de planifier notre campagne.

3. Le « plan d'urgence » syndical :

Présentation des propositions syndicales en matière de marchés publics, régulation du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, lutte contre la sous-enchère à l'aéroport de Genève.

4. Fiscalité et fiscalité des entreprises :

il s'agit de nous préparer à combattre le projet de réforme de la fiscalité des entreprises d'une part, et de réfléchir à la nécessité de lancement d'initiatives cantonales pour une fiscalité plus juste d'autre part.

5. Stop à l'inégalité salariale entre femmes et hommes, préparer la manifestation nationale du 7 mars :

le projet du Conseil fédéral est totalement insuffisant, exigeons l'instauration rapide du contrôle des entreprises, luttons contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et préparons la manif nationale.

6. Plan « Berset » de démantèlement des retraites et relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

Un sujet d'actualité en 2015 actuellement discuté de manière controversée au sein du mouvement syndical : quelles perspectives depuis Genève et la Suisse romande ?

Programme complet sur :
sit-syndicat.ch

Inscriptions :
auprès de sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch pour le 14 janvier au plus tard.

VERNISSAGE

Mémoire de l'action immigrée

Film • À l'occasion de son 40^{ème} anniversaire, le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) a choisi de se pencher sur son histoire, en donnant la parole à divers protagonistes qui ont marqué ces 40 années de mobilisation des personnes migrantes à Genève et de celles et ceux qui les défendent. Le documentaire « **MAI – Mémoire de l'action immigrée** », réalisé par Emmanuel Gripon, est le résultat de cette démarche.

Le film consigne la mémoire vivante d'un mouvement social – celui des immigré-e-s et de leurs allié-e-s – et récolte à travers les témoignages de personnalités diverses un récit des interactions entre organisations de base, médiateurs sociaux (églises, syndicats, administration) et institutions officielles.

Tout au long de son histoire, le CCSI s'est efforcé d'articuler accueil individuel et besoins



concrets des personnes migrantes avec des réflexions collectives et un engagement public en faveur d'une politique solidaire et non-discriminatoire. Au final, ce film « MAI – Mémoire de l'action immigrée » dépasse de loin le simple documentaire sur l'histoire d'une association, et propose un véritable outil de réflexion sur les

modalités de représentation et la cohésion sociale dans un canton à vocation internationale et à l'histoire multiculturelle. ♦

Vernissage et table ronde le samedi 31 janvier au théâtre de Saint-Gervais. Pour plus d'informations: www.ccsi.ch

Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT

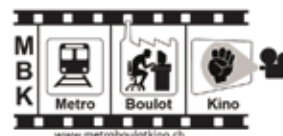
Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève?



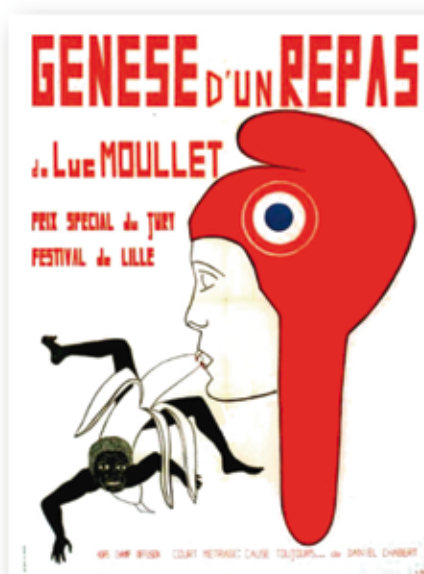
Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse:
sitinfo@sit-syndicat.ch

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source: lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

metroBOULOTkino



Mardi 27 janvier 2015 à 19 h.
au Cinélux – 8 bd St-Georges 1205 Genève



Luc Moullet / France / 1978
Documentaire / 1 h 50'

Partant d'un repas composé d'œufs, de thon en boîte, et de bananes, Luc Moullet remonte la chaîne qui a mené ces aliments à son assiette: responsables de supermarché, grossistes, importateurs, fabricants, ouvriers, etc. sont interviewés pour nous amener à comprendre comment tout cela fonctionne.

Discussion: Industrie agro-alimentaire ou souveraineté alimentaire. Travailler, produire, se nourrir autrement.

Invités: Uniterre et L'autre syndicat

www.metroboulotkino.ch

Les services publics se mobilisent

L'automne aura été chaud dans les services publics à Genève. Le personnel des TPG s'est lancé dans une grève aussi percutante qu'efficace, et la mobilisation dans l'ensemble des services publics contre les mesures d'austérité et le projet SCORE commence à prendre de l'ampleur.

Retour en images sur quelques journées de forte mobilisation, entre manifestations et piquet de grève. 

Davide De Filippo

Photos © Eric Roset, Demir Sönmez



SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

Rédaction et mise en page

Davide De Filippo, Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani,
Équipe Chômage, Natalia Delgado, Mirella Falco,
Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner,
Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim
Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges
Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 w500 exemplaires
Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais
seulement avec mention complète de la source.

SIT-info accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.